Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 143 (1998)
Heft: 1

Artikel: Le Corps des gardes-fortifications (CGF) en Suisse romande
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-345847

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Corps des gardes-fortifications (CGF) en Suisse romande

En cette période de mutations rapides, de remise en question de nos organisations politiques, économiques et militaires, force est de constater que le Corps des gardes-fortifications (CGF) n'a pas été épargné, lui non plus. Contrairement à certaines connotations vieillottes propres à l'administration, le CGF a su prendre, déjà au début des années 1980, le virage du dynamisme, à l'image de bon nombre d'entreprises privées du pays.

Plans sociaux particuliers, suppression et déplacements de lieux de service, remise en question de certaines fonctions, restructurations ont été le prix à payer pour rester crédibles et perpétuer la qualité du travail qui nous est reconnue loin à la ronde. La dernière réorganisation a eu lieu en 1996, faisant suite à la réforme de notre armée (Armée 95) et du DMF (DMF 95).

Le CGF est une organisation militaire sensibilisée, non seulement aux principes régissant toute organisation militaire (discipline, horaires partiellement irréguliers, flexibilité), mais aussi à ceux de l'économie d'entreprise. En effet, les calculs de nos prestations sont possibles depuis de nombreuses années, grâce au système de gestion des coûts mis en place.

Le commandant du CGF est directement subordonné au chef des Forces terrestres. Le CGF est subdivisé au plan de commandement en divisions, sections et services. Ses antennes délocalisées se subdivisent en régions, secteurs et groupes.

Le CGF se compose de personnel de la Confédération assujetti au statut de fonctionnaire et, en majorité, au régime du Code pénal militaire.

En tant qu'organisation multifonctionnelle de professionnels de l'armée, le CGF conserve son statut lors des engagements militaires de toute nature.

Par l'importance et la diversité des missions qui lui sont dévolues, il couvre la totalité du territoire national.

Missions et organisation

Le CGF répond, au plan de la troupe, de l'entretien de l'infrastructure de combat, de logistique et de commandement (infrastructure de défense).

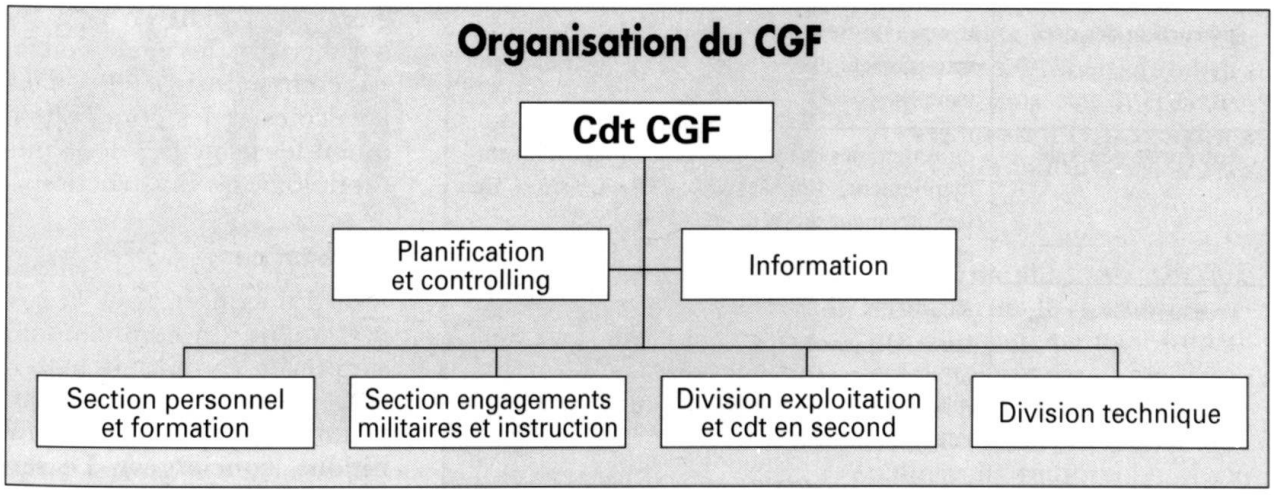

Au sein de l'armée, le CGF constitue un moyen de la première heure qui :

– assure l'aptitude au fonctionnement de l'infrastructure de commandement ;

– dispense l'instruction aux utilisateurs des ouvrages et à d'autres spécialistes ;

– appuie les instructeurs dans les écoles de sous-officiers et les écoles de recrues ;

– élimine les moyens de combat néfastes et dispense l'instruction en la matière (DEMUNEX) ;

– tient lieu de bureau de renseignements pour la troupe ;

– se charge de missions de sécurité ;

– prête son assistance en Suisse et à l'étranger.

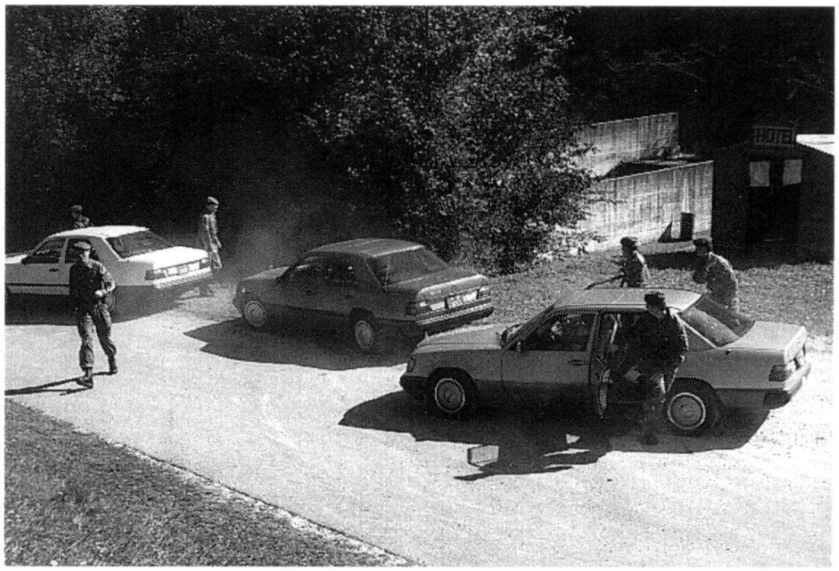

Escorte de personnes (VIP).

Etat-major

Il regroupe les collaborateurs directs du commandant de région.

L'officier supérieur adjoint et ses collaborateurs traitent la planification des engagements spéciaux, la planification financière et le controlling ; Il est aussi le responsable de l'information.

Le chef du personnel traite en particulier du recrutement, de l'avancement et des salaires. Le contrôle de la formation continue des cadres est une tâche importante.

Le chef de l'instruction et ses formateurs répondent de la formation militaire et technique des agents de la région. Ils veillent en particulier à ce que les agents engagés comme instructeurs dans les écoles et les cours appliquent les principes de la méthodologie de l'instruction.

Exploitation

L'exploitation, sous la responsabilité du commandant suppléant comprend le service soutien (magasiniers, chauffeurs, spécialistes munitions, concierges). Le ser-

Philosophie d'entreprise

Le CGF a pour mission première d'être disponible et prêt dans les domaines suivants :

Sécurité	surveillance, protection rapprochée de personnes, garde d'ambassades, engagements subsidiaires divers.
Instruction des tiers	troupes de forteresses, appui dans les écoles de sous-officiers et écoles de recrues de toutes les troupes.
Entreprise générale	entretien des armes d'appui, postes de commandement, infrastructures permanentes du renforcement du terrain (ouvrages minés, barricades antichars).
Prestation de services	chauffeurs de personnalités politiques et militaires, détachements d'honneur lors de visites officielles, prestations au profit des régions d'instruction, engagements à l'étranger pour l'ONU et l'OSCE.

vice technique regroupe : électriciens courant fort, spécialistes transmission, mécaniciens ventilation, frigoristes, épisseurs, maçons, serruriers, peintres, menuisiers, mécaniciens moteur, armuriers, opérateurs en informatique militaire.

Les secteurs CGF, organiquement identiques, sont aussi subordonnés au commandant suppléant (commandant en second).

Chaque secteur se subdivise en groupes d'entretien qui veillent à ce que les normes d'entretien des différentes installations soient appliquées, conformément à une planification bien précise. Le service des immeubles s'occupe de l'acquisition de terrains, de la gestion des immeubles et de contrats immobiliers.

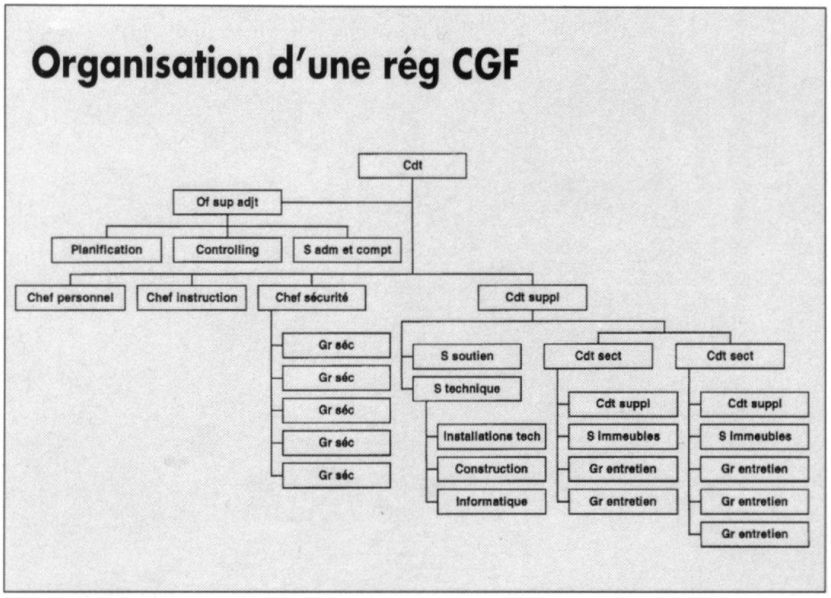

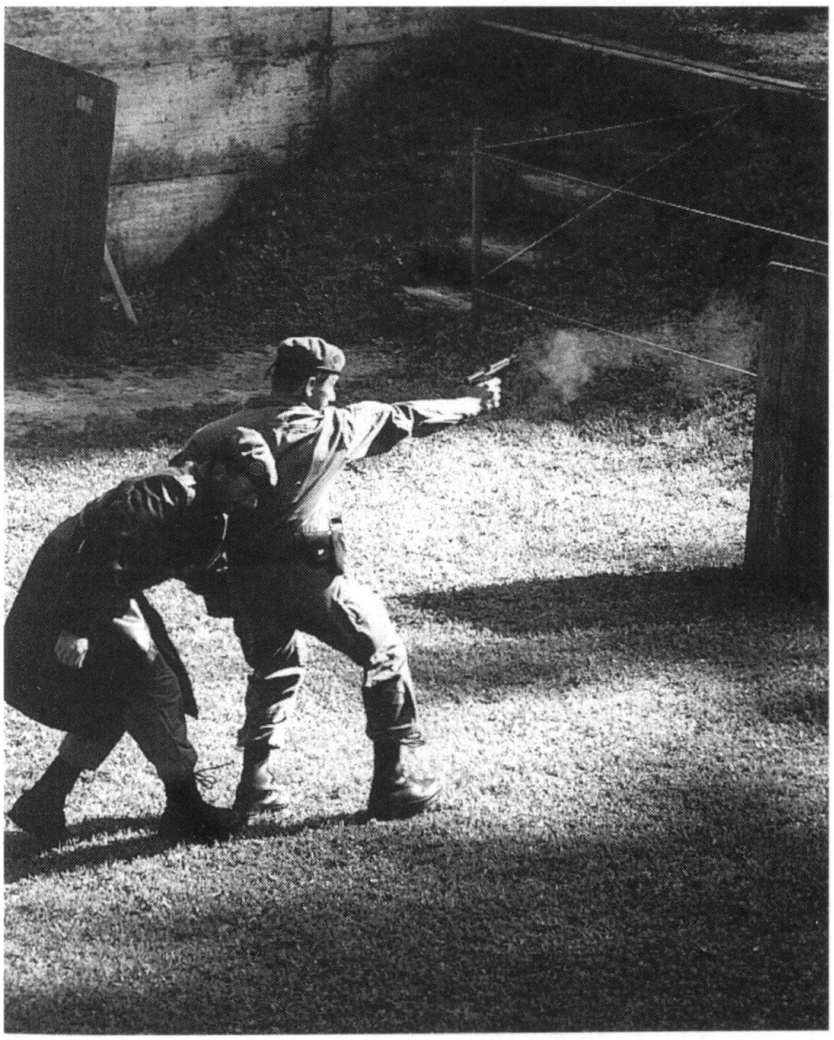

Défense rapprochée et nouvelle technique de tir de combat.

Section sécurité

C'est l'élément dynamique de la région. Directement subordonnée au commandant de région, elle est engagée pour la surveillance des ouvrages, des installations sensibles de l'Office fédéral des exploitations des forces terrestres et de l'Office fédéral des exploitations des forces aériennes.

Elle remplit aussi des missions particulières dans le cadre d'engagements subsidiaires de sûreté. La garde d'ambassades, l'escorte et la défense rapprochée de personnalités, le renforcement du

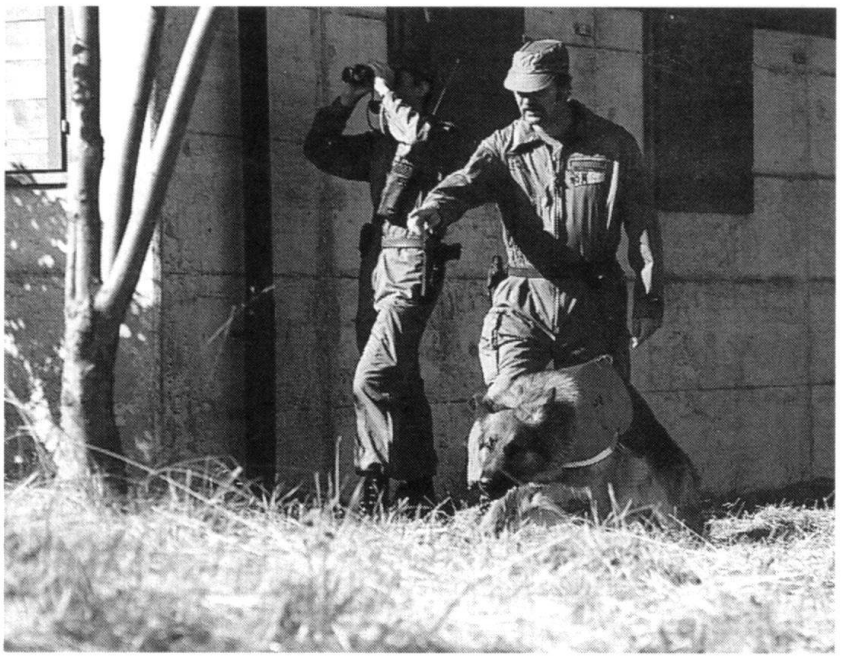

Patrouille de surveillance avec chien de défense.

Corps des gardes-frontière sont des engagements qui exigent flexibilité et disponibilité.

Plusieurs agents sont spécialement formés et engagés comme instructeurs dans des domaines tels que la nouvelle technique de tir de combat (NTTC), le combat rapproché, la destruction des ratés (DEMUNEX), l'entraînement de chiens de défense et des systèmes de liaison.

Lors d'engagements spécifiques, la section sécurité peut engager des chiens entraînés.

Intégration en Romandie

La région CGF 1 couvre une grande partie de la Suisse romande. Ses 150 collaborateurs se répartissent dans les lieux de service suivants :

– Payerne : (état-major de région, PC du secteur 11 y compris 1 groupe d'entretien, section sécurité) ;

– Bulle : (Groupe d'entretien « Bulle ») ;

– Colombier : (PC du secteur 12 avec 2 groupes d'entretien) ;

– Delémont : (Groupe d'entretien « Delémont », Groupe sécurité « Delémont »).

Afin de remplir les missions qui leur sont dévolues et atteindre les objectifs fixés dans les différents services, nos agents sillonnent quotidiennement les routes de Romandie.

La rég CGF 2, quant à elle, couvre tout le Valais. En plus de l'organisation qui vient d'être décrite, elle s'occupe

Instruction NTTC.

de l'administration et de la maintenance des installations de la place d'armes de Saint-Maurice-Lavey. Ses 200 agents se répartissent entre Saint-Maurice et Brigue où se trouve le centre d'instruction informatique du CGF.

Dans la morosité économique actuelle, toute organisation est un apport économique important là où elle est située. C'est une somme d'environ 35 millions qui est versée annuellement par les rég CGF 1 et 2, soit à aux agents (masse salariale, coûts sociaux), soit à des entreprises privées (travaux, matériels).

Avenir

« Armée 95 » et « DMF 95 » n'ont pas épargné les régions CGF 1 et 2 qui ont été confrontées à des restructurations considérables. Le projet « CGF 2000 » qui vient de démarrer va sans doute apporter à nouveau quelques modifications. Nous sommes prêts, grâce au dynamisme, à la flexibilité et à la multifonctionnalité de notre personnel, à relever une nouvelle fois le défi qui nous attend.

Le perfectionnement professionnel prendra une place encore plus grande. Un effort va être fait pour que nos spécialistes en sécurité et maintenance reçoivent, non seulement une formation de qualité, comme c'est le cas actuellement, mais aussi pour que le cheminement de formation continue soient reconnu par l'OFIAMT.

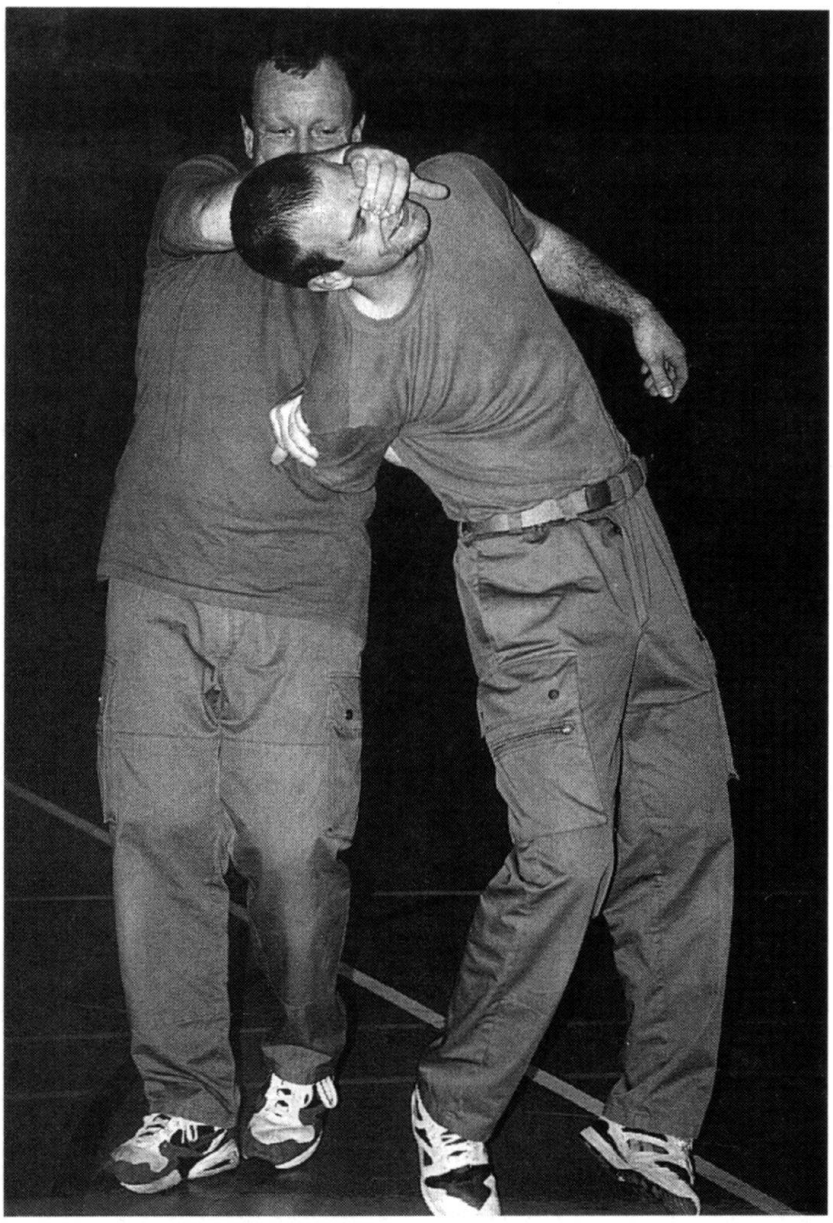

Instruction au combat rapproché.

Cdmt rég CGF 1
S info